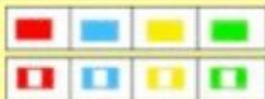


# RAPPEL EN ATTENDANT L'ÉVÉNEMENT

## Balises en service dans les Vosges

### Grands parcours



Les sentiers balisés d'un rectangle d'une seule couleur sillonnent les Vosges du nord au sud et constituent les grands parcours. Ils sont homologués par la FFR (Fédération Française de Randonnée).

Il s'agit du rectangle rouge créé en 1897, suivi des rectangles bleu et jaune en 1942, et enfin du rectangle vert créé en 1981.

Les rectangles des mêmes couleurs barrés de blanc sont réservés aux accès, à des variantes ou à des prolongements.

### Inter-départements



Les sentiers inter-départementaux sont balisés de losanges rouges, bleus, jaunes ou verts.

- Exception n°1: pour le "Sentier de la Sarre" balisé du chevalet bleu.
- Exception n°2: lors de la création de sentiers en Moselle risquant de croiser un losange existant, il a été adopté des losanges bicolores (2 couleurs séparées verticalement : rouge et jaune, vert et jaune ou bleu et jaune).

### Petite randonnée



Les sentiers de liaison et de petite randonnée (sentiers locaux) sont balisés de triangles, de croix et de chevalets, dans les couleurs rouge, bleu, jaune et vert.

### Circulaires



Les promenades circulaires sont balisées d'anneaux rouge, bleu, jaune ou vert si elles ne dépassent pas les 3 à 4 heures de marche (1/2 journée). Pour des durées de marche de plus de 1/2 journée, elles sont balisées à l'aide du disque (cercle plein).